



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 23 avril 2019

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le mardi 23 avril 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Caroline Desbiens, membre
Nathalie Ricard, membre
Louise Forest, substitut
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absent : M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Rapport annuel d'opération de la RAIM pour l'année 2018
- Formulaire – Octroi de contrat de services professionnels supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 25 000 \$

RÉSOL. : 36-04-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 37-04-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Dépôt du rapport financier 2018;
6. Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;
7. Approbation du transfert budgétaire 2019-09;
8. Adoption de soumission RAIM-2019-001 – Entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM;
9. Adoption de soumission RAIM-2019-002 – Services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse;
10. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la RAIM et la Fondation Dyson Moore;
11. Affaires nouvelles;
12. Correspondances :
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement 38 autorisant un emprunt de 1 242 000 \$;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 38-04-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 39-04-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 120 527,02 \$ et de 439 467,29 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 40-04-2019 (Dépôt du rapport financier 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport financier de la Régie, du rapport de l'auditeur indépendant et du rapport du vérificateur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, lequel montre un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 596 977 \$, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 41-04-2019 (Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat)

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article (573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après : LCV), la RAIM doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la RAIM souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 42-04-2019 (Approbation du transfert budgétaire
2019-09)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2019-09 pour un montant de 55 000 \$ des postes budgétaires 02-411-00-341 « Publicité » et 02-411-00-499 « Autres services » au poste budgétaire 02-411-00-431 « Politique d'arrosage » pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 43-04-2019 (Adoption de soumission RAIM-2019-001 –
Entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services d'entretien et tonte de la pelouse de ses sites (RAIM-2019-001);

ATTENDU QUE quatre (4) firmes ont reçu l'invitation à soumissionner;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d'un (1) an à compter de la date de la résolution du conseil d'administration de la RAIM et renouvelable pour deux périodes additionnelles;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2019 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Gazon Rive-Nord inc.	21 575,98 \$
9359-6716 Québec inc. (Prestige pelouse & fleurs).	27 547,71 \$
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	---
Paysagiste ARF	---

ATTENDU le rapport daté du 20 mars 2019 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 16 530,19 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. datée du 12 mars 2019, pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAIM pour un montant de 18 765,80 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 44-04-2019 (Adoption de soumission RAIM-2019-002 – Services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse (RAIM-2019-002);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 avril 2019;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation modifiée a été approuvée par la résolution 33-03-2019 lors de la séance ordinaire du 18 mars 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* et du règlement numéro 37 de la RAIM, a attribué le pointage final mentionné ci-bas :

Noms des soumissionnaires	Pointage	Prix taxes incluses
Viau Bastien Gosselin Architectes inc.	78,5 points	36 792,00 \$
Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc.	82,5 points	68 047,95 \$
BG Architectes inc	68,5 points	---

ATTENDU QUE la firme BG Architectes inc. (BGA) ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel que prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 50 359,05 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc. (VGBA);

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc. (VGBA) pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse pour un montant de 32 000 \$ taxes en sus.

Que cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au 4455 côte de Terrebonne – 05-900-00-027.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 45-04-2019 (Autorisation de signature du protocole
d'entente entre la RAIM et la Fondation Dyson Moore)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a pour mandat de produire de l'eau potable aux résidents des villes de Terrebonne et Mascouche,

ATTENDU QUE la Régie s'implique directement dans la politique d'arrosage auprès des deux villes;

ATTENDU QUE la Régie par différentes activités promeut la bonne utilisation de cette ressource;

ATTENDU QUE la Fondation Dyson Moore a pour volet éducatif une gestion responsable de l'eau;

ATTENDU QUE la RAIM a participé financièrement à la Fondation Dyson Moore pour les années 2013 à 2018 et qu'elle est satisfaite du respect des engagements de la Fondation;

ATTENDU QUE la Fondation Dyson Moore a approché la RAIM pour une implication financière pour les années 2019 et 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE la RAIM participe et devienne un partenaire PLATINE de la Fondation Dyson Moore, tel que décrit dans la charte des Partenaires, soit 15 000 \$/ année pour une durée de deux (2) ans. Le Protocole d'entente et la charte des Partenaires sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président et la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins le protocole d'entente.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer le protocole d'entente.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante de la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 46-04-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

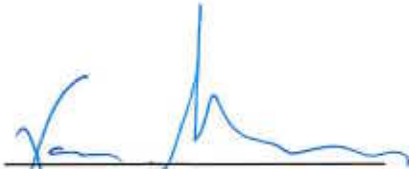
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 47-04-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière